



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

## La marche à suivre pour la réorganisation du LTE

BOUCHERVILLE, le 21 juin 2002 - Comme vous le savez déjà, la Direction entend modifier la structure administrative du laboratoire LTE de Shawinigan en fusionnant, en une seule entité, les trois unités administratives existantes.

Ce communiqué s'adresse plus spécifiquement à nos collègues du LTE et nous demandons à ces derniers de bien vouloir s'assurer que tous les membres de Shawinigan aient connaissance de cette communication, les gens n'étant pas tous inscrits sur notre liste d'envoi.

### **La proposition de la Direction du LTE**

Comme cela a été dit plus haut, la Direction du LTE entend fusionner les trois unités administratives en une seule unité et reconduire tous les chercheurs/ingénieurs du LTE dans leurs domaines d'activité et leurs fonctions actuelles.

Par ailleurs, selon ce qui est proposé, tous les membres du LTE conserveraient leur emploi et aucune mise à pied de personnel temporaire ne résulterait du présent exercice de réorganisation.

### **Le processus retenu par le Syndicat pour la réorganisation du LTE**

Le principe ayant présidé aux discussions lors de la réorganisation de la DPRD reposait sur le fait que, si on voulait éviter l'application intégrale de l'article 15 section D - article qui prévoit que tous les postes du LTE soient affichés, ouverts à tous et comblés selon les paramètres de cette section -, il faut en arriver à un processus qui localise - ou relocalise -, à la satisfaction des membres concernés, les personnes désignées par la réorganisation dans un domaine d'activité/d'expertise qui les satisfasse. C'est également l'approche que nous mettrons en place pour nos collègues du LTE et, à partir de l'orientation proposée par la Direction, il appert que tous les chercheurs/ingénieurs du LTE seront confirmés dans leurs postes actuels avec un

domaine d'expertise/d'activité qui est le leur présentement, à moins que des "inconforts" nous soient signalés par les personnes concernées.

S'agissant du SPSI, nous entendons consulter tous les membres du LTE concernés par la réorganisation et il importe de nous signaler, d'ici le **5 juillet prochain**, toute incongruité ou tout "inconfort" soit avec le processus retenu ou soit avec votre maintien dans l'unité administrative LTE ou soit avec votre maintien dans vos domaines d'activité/d'expertise actuels. Nous vous demandons donc de vérifier particulièrement les éléments suivants :

1) Que vous êtes "confortable" avec le maintien de votre rattachement à l'unité administrative LTE

⇒ *Dans le cas contraire, veuillez nous communiquer l'unité où vous désirez être affecté ainsi que les raisons qui motivent votre décision*

2) Que vous êtes "confortable" avec le maintien de vos activités professionnelles dans votre domaine actuel d'expertise

⇒ *Dans le cas où vous souhaitez travailler dans un cadre d'expertise différent, veuillez nous communiquer les nouvelles expertises que vous souhaitez développer ainsi que les motifs qui soutiennent ce changement*

Il est important de souligner que vous avez jusqu'au **5 juillet (inclusivement)** pour signifier toute demande de modification ou tout "inconfort" soit avec la démarche retenue ou soit avec votre maintien dans votre domaine d'activité actuel en avisant, **par écrit**, le SPSI.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier et tenons à rappeler que, à défaut d'une entente entre les parties et selon les dispositions de notre convention collective et selon les dispositions convenues lors de la réorganisation de la DPRD, les paramètres énoncés à l'article 15 section D seront ceux qui devront être mis en vigueur.

Si vous avez des questions ou commentaires concernant cette consultation ou la réorganisation elle-même, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

### **Les ressources assignées au dossier**

Les personnes qui ont été assignées au dossier sont:

- Jean-Marc Pelletier
- Louis Brossard
- Jocelyn Millette

A des fins de gestion et d'intendance pour ce dossier, nous vous demandons de transmettre vos commentaires et réponses à notre adresse courriel "[secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)" et nous nous chargerons de réacheminer vos envois aux personnes assignées au dossier.

## Un dernier rappel sur les étapes qui seront suivies pour la réorganisation du LTE

Voici un résumé des étapes qui seront suivies dans les prochaines semaines:

1. Bien prendre connaissance de la réorganisation proposée et des options qui s'offrent à vous, telles qu'énoncées ci-haut
2. Nous transmettre par courriel, **d'ici le vendredi 5 juillet inclusivement**, votre réponse quant à l'affectation qui vous est proposée ou, si c'est le cas, le nouveau domaine d'activité ou la nouvelle unité administrative dans lequel vous souhaitez oeuvrer ainsi que les motifs qui supportent votre décision
3. Durant la semaine du 8 juillet, le comité entreprendra les discussions afin de finaliser le dossier et, au besoin, discuter et convenir des solutions à mettre en place pour le personnel qui oeuvrera dans un nouveau domaine d'activité ou une nouvelle unité administrative
4. Lorsque tous les cas auront été réglés, le comité fera rapport au Bureau afin que les paramètres de la réorganisation soient consignés par lettre d'entente, ce qui sera finalisé au cours de l'été

### Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI  
210, boul. de Montarville  
Bureau 3014  
Boucherville (Québec)  
J4B 6T3  
Tél : (450) 449-9630  
1-877-449-9630 (sans frais)  
Fax : (450) 449-9631  
Courriel : [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)  
Page Web : [www.spsi.qc.ca](http://www.spsi.qc.ca)

Le Bureau du Syndicat